

Les cinq « grands » ont leur numéro. Et les autres ?

WALLONIE Le MR devant, Ecolo, PS, PTB et CDH suivent

► Dans la perspective des élections communales, les numéros électoraux « régionaux » ont été attribués pour les formations présentes au parlement.

► Des tirages doivent être organisés avant le 20 septembre pour Défi et une multitude de listes locales.

C'est un passage obligé sur la longue route qui mène aux élections communales du 14 octobre prochain : le tirage au sort des numéros des listes qui figureront sur les bulletins de vote en Wallonie. Valérie De Bue (MR), la ministre régionale des Pouvoirs locaux, a procédé à l'opération samedi midi à Namur, en présence des représentants des partis concernés.

La libérale n'en est toujours pas revenue : sa main innocente a attribué le numéro un à son très cher Mouvement réformateur (MR). Le tirage au sort s'est poursuivi sans incidents : le 2 va à Ecolo, le 3 au PS, le 4 au PTB et le 5 au CDH. Observons à ce stade l'absence de Défi, la formation d'Olivier Maingain, qui compte assoir son implantation wallonne à l'occasion de ce scrutin et qui devrait être présente dans une bonne septantaine d'entités.

Et maintenant les dépenses

L'explication de ce régime particulier est toute simple : les numéros dits « régionaux » sont réservés aux formations politiques qui disposent d'une représentation au sein du parlement de Wallonie. Aux élections régionales de 2014, le FDF d'alors n'avait pas franchi ce cap, à l'inverse du PTB (deux élus). Cet automne, Défi devra donc passer par d'autres

tirages au sort pour disposer d'un numéro local qui variera d'une commune à l'autre.

Car la procédure n'est pas arrivée à son terme. Dans chaque province, un tirage au sort doit attribuer les numéros aux listes non régionales. Il en ira de même dans chaque commune. Ces opérations doivent être menées respectivement pour le 19 et le 20 septembre, trois semaines après l'attribution des cinq numéros régionaux. D'ici là, on connaîtra en effet avec précision les forces en présence dans chaque entité puisque les listes seront déposées officiellement les 13 et 14 septembre.

En plus de Défi, toutes les listes strictement locales (Liste du bourgmestre ou Intérêts communaux), les listes d'ouverture (Mons en Mieux ou Agora) ainsi que les cartels (Cap 2030 entre PS et MR à Rochefort) ou les rassemblements purement citoyens se verront attribuer un numéro spécifique.

Le dispositif électoral se met progressivement en place. Prochaine étape notoire, avant le dépôt officiel des listes et leur approbation : la publication des dépenses électorales autorisées. Les montants sont calculés par l'administration fédérale sur base du nombre d'électeurs recensés par province et par commune. Le corps électoral est connu depuis le 31 juillet. Les montants fixés pour la campagne devraient être publiés au Moniteur en ce début septembre.



Ils seront proches de ceux retenus en 2012 et qui figurent déjà à titre indicatif sur electionslocales.wallonie.be. ■

ERIC DEFFET